

LE PRESIDENT

Monsieur le Maire de Semoussac
2 rue du Pin

17150 SEMOUSSAC

La Rochelle, le 10 septembre 2024

Ref : CT/AG

Class : Avis Révision Carte Communale arrêtée

Charente-Maritime
Site principal - Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél. : 05 46 50 45 00
accueil@cmds.chambagri.fr

Deux-Sèvres
Site principal
Maison de l'Agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél. : 05 49 77 15 15
accueil@cmds.chambagri.fr

Antennes
Bressuire (79)
Ferrières (17)
Jonzac (17)
Melle (79)
Parthenay (79)
Saintes (17)
Saint-Jean d'Angély (17)
Thouars (79)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 19 avril, vous nous informez de l'arrêt du projet de révision de votre carte communale.

L'analyse des documents transmis appelle les remarques suivantes :

Au regard du projet de zonage proposé nous constatons que la quasi-totalité des villages de la commune est classée en zone constructible et ouvre donc des potentialités de construction. Sur le village de « La Tonnelle » nous identifions même un siège d'exploitation inclus en zone constructible.

Nous estimons qu'un certain nombre de villages relève d'un classement en zone non constructible du fait du nombre peu important d'habitations :

- La Gasse
- Chez Rapet
- L'enclouse
- Chez Mallet
- La Brousse
- La Tonnelle
- Flerac

Leur classement en zone non constructible se justifie par la présence d'un potentiel agricole dans ces secteurs, de leur éloignement de l'enveloppe urbaine et de leur faible importance.

D'autre part nous constatons que les logements édifiés depuis l'approbation du SCoT consomment 1430 m² par logement à savoir 2.34 ha pour une évolution démographique de 14 habitants.

Dans un souci de gestion économe de l'espace agricole, nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les ambitions de consommation foncière à la baisse ; en effet la surface moyenne consommée à terme par logement sera de l'ordre 1525 m².

Pour ces raisons nous émettons un avis **défavorable** à votre projet de carte communale, **dans l'attente** de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, les salutations les meilleures.

Cédric TRANQUARD

Président de la Chambre d'agriculture
de la Charente-Maritime

